



ecomaison

27.11.2025

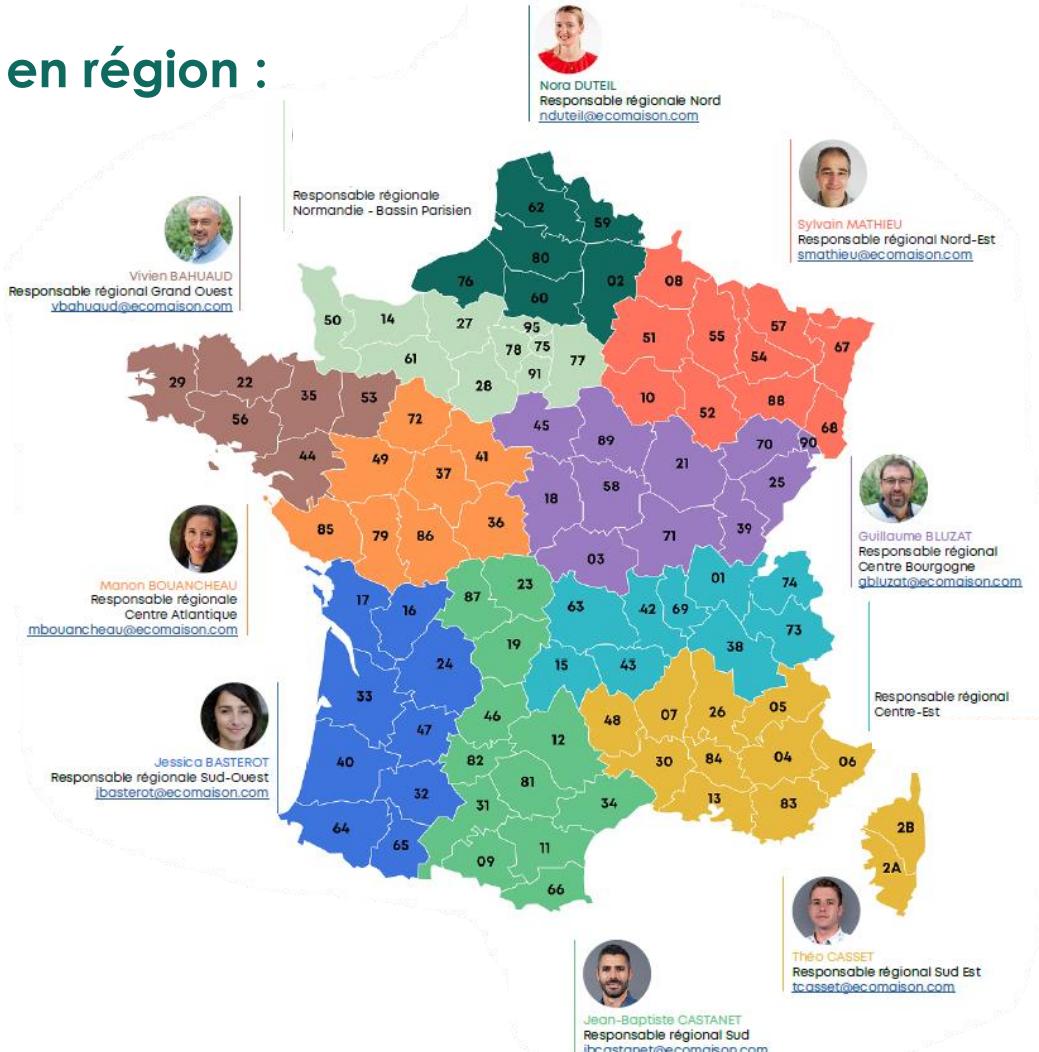
Speedmeeting Rudologia

PARIS

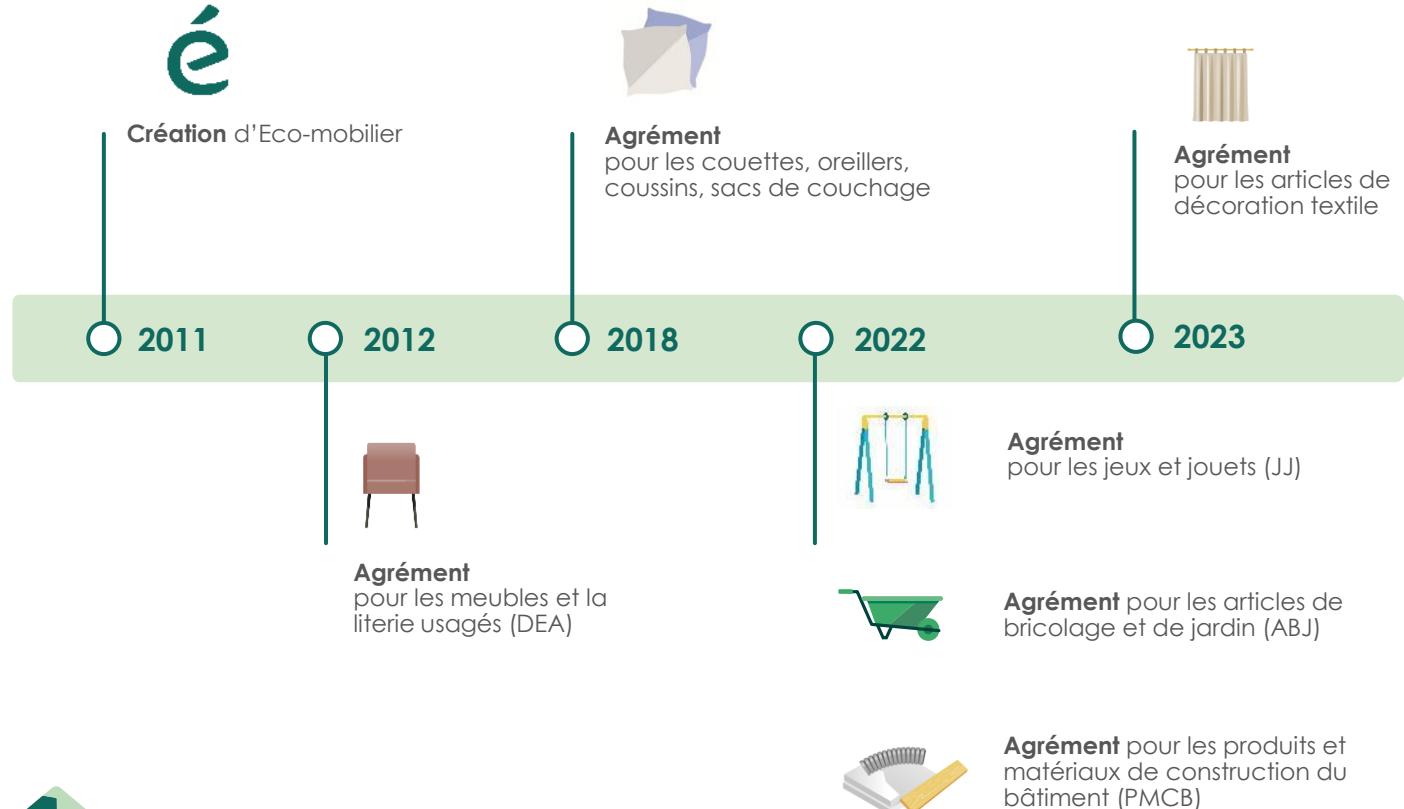


Vos Responsables en région :

Les responsables régionaux sont accompagnés de chargé.e.s de mission



Plus de 10 ans d'expérience



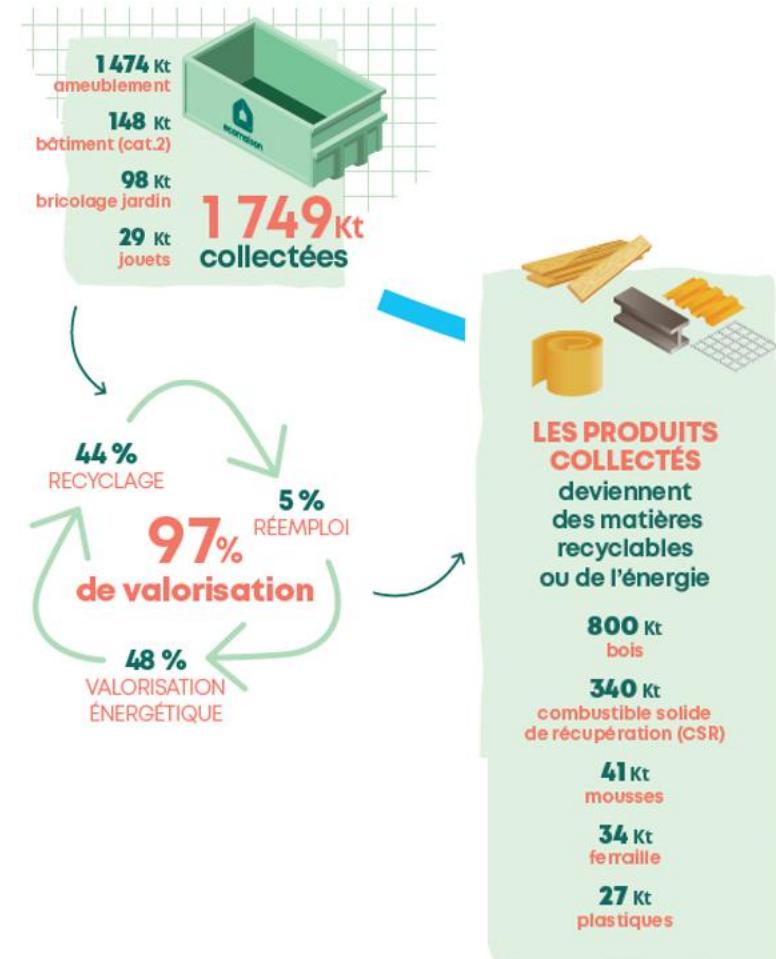
Déploiement de solutions de collecte de recyclage pour **tous les objets et matériaux de la maison**

Chiffres clés 2024

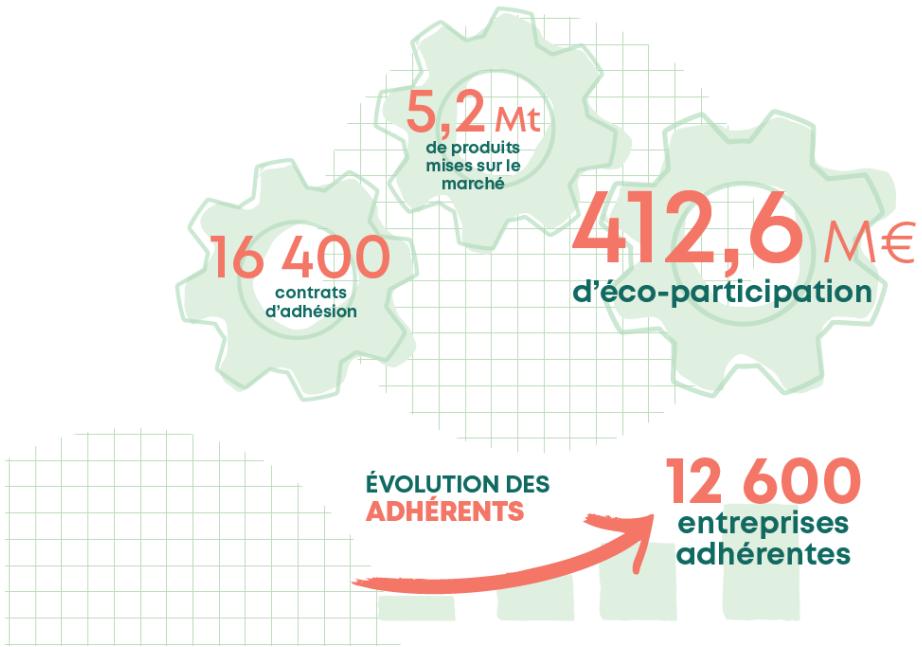
PRÈS DE
12 000
POINTS DE COLLECTE



6 200 déchèteries publiques
3 900 distributeurs et enseignes
1 060 acteurs solidaires
360 déchèteries professionnelles
250 points ponctuels



Chiffres clés 2024



Contributions

327,2 M€

Ameublement

31,1 M€

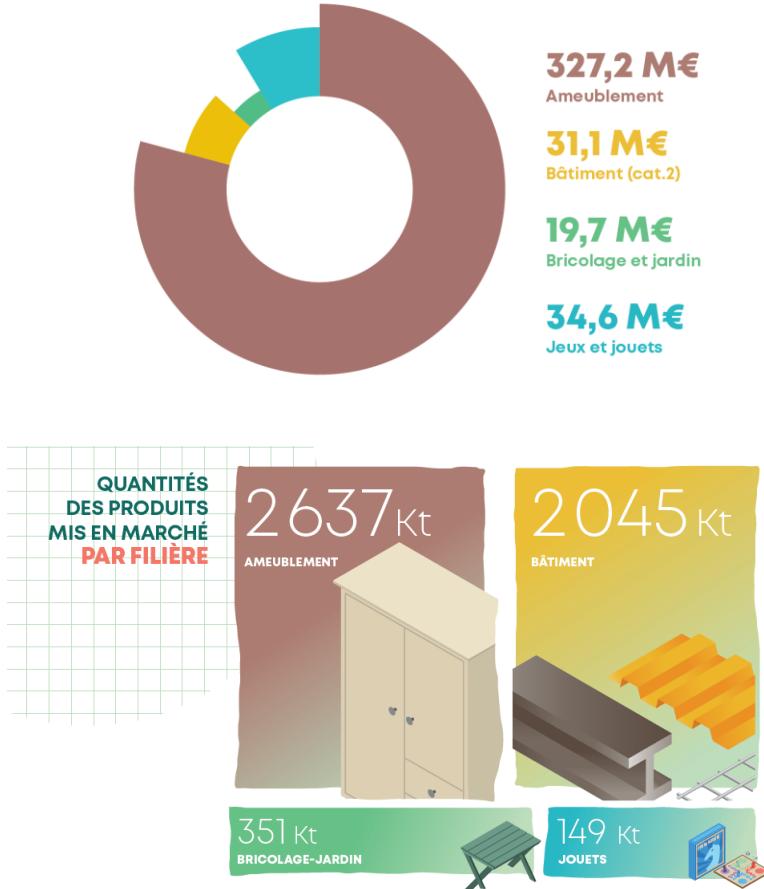
Bâtiment (cat.2)

19,7 M€

Bricolage et jardin

34,6 M€

Jeux et jouets



sommaire

01

Actualités des
Contrats
Ecomaison

02

Consignes de
tri des filières

03

Soutiens et
déclarations

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

ABJ : Articles de Bricolage-Jardin non thermiques

JJ : Jeux, Jouets non électriques/électroniques

PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment

1

Actualités des contrats Ecomaison



Nouveau contrat DEA : rappel des changements de barèmes

	Contrat 2018 – 2023	Contrat 2024 – 2029
Collecte séparée – Forfait	2 500 €/déchèterie	3 050 €/contenant
Collecte séparée – Variable	20 €/t	24,4 €/t
Collecte non séparée – Forfait	1 250 €/déchèterie	1 525 €/déchèterie
Variable recyclage	65 €/t (déchèterie) 115 €/t (PAP)	79 €/t (déchèterie)* 140 €/t (PAP)*
Variable valorisation	35 €/t (Bois) et 60 €/t (TV) 80 €/t (PAP)	43 €/t (déchèterie)* 98 €/t (PAP)*
Zone réemploi	/	200 €/déchèterie
Communication	0,10 €/an/hab.	0,01 €/an/hab.

*Application selon les règles d'éligibilité de l'agrément :

- BOIS : 51 % recyclage et 90 % valorisation totale (2 conditions à remplir)
- TOUT-VENANT et PORTE-A-PORTE : 90 % valorisation totale (1 condition à remplir)

Le périmètre ABJ : 2 éco-organismes agréés sur les Cat. 3&4



Catégorie 1
Outils du peintre



Catégorie 2
Machines et appareils motorisés thermiques



Catégorie 3

Matériaux de bricolage,
dont l'outillage à main



Les matériaux de bricolage,
dont l'outillage à main

Autres produits et matériaux destinés à l'entretien
et l'aménagement du jardin



Catégorie 4

Produits et matériaux destinés à
l'aménagement du jardin



Les pots de fleur
et contenants de culture



Les bâches

Liste de visuels non exhaustive



Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

21 avril 2022 :
agrément
Ecomaison

21 déc 2023 :
agrément
Valobat

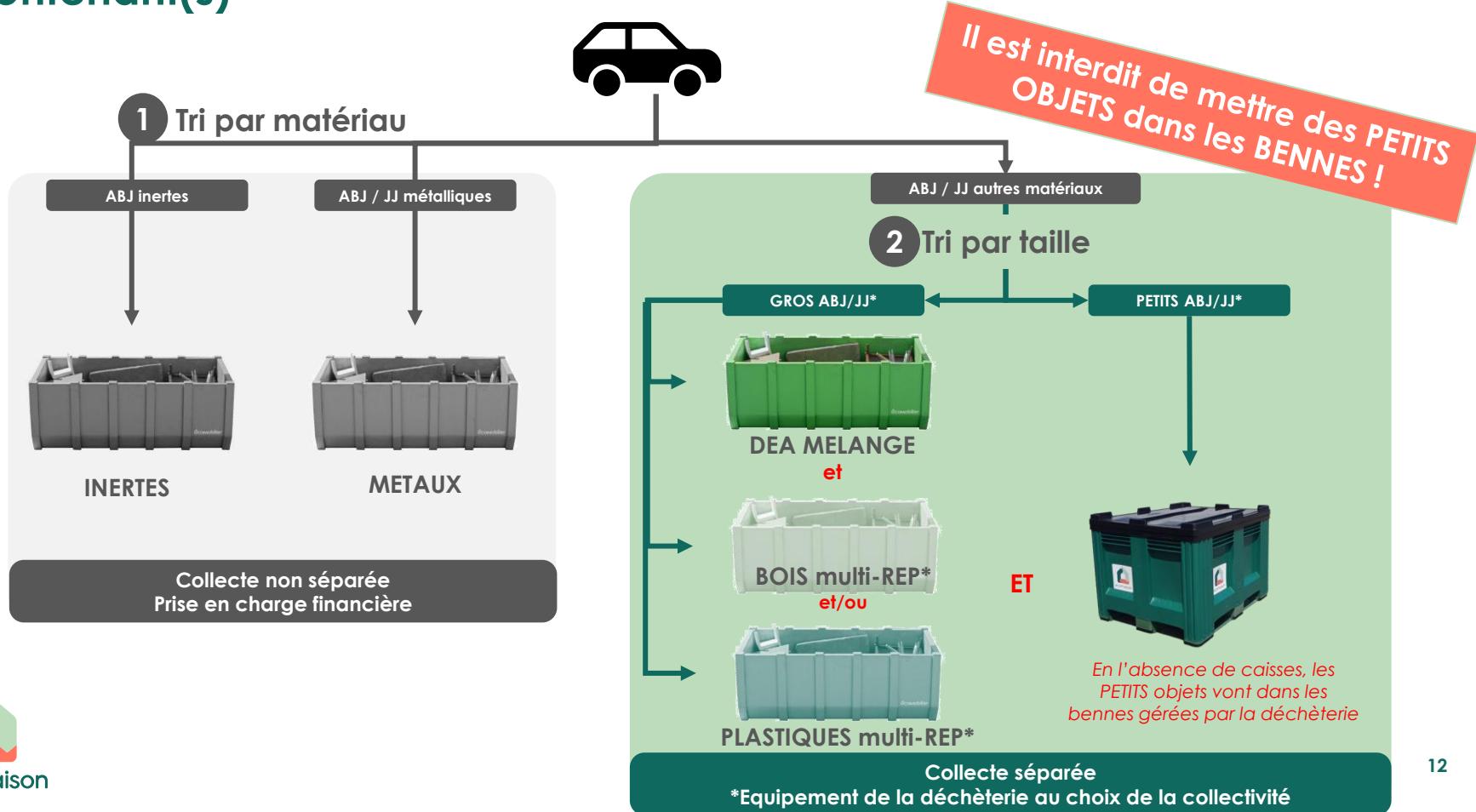
21 oct 2024 :
agrément
OCABJ

Contractualisation nouveau contrat ABJ

- ▶ **Collectivités qui ont basculé chez Valobat :** mail d'information envoyé en mars 2025
- ▶ **Nouvelle délibération au profit des deux éco-organismes agréés** (même si vous restez avec Ecomaison)
- ▶ **Gestion des caisses palettes** reste chez Ecomaison (mandat Valobat)
- ▶ **Signature des contrats** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 pour les soutiens
- ▶ **Signature sur l'Extranet Ecomaison** (pour les collectivités restant avec Ecomaison)



Schémas de collecte ABJ/JJ : cas d'une déchèterie équipée en contenant(s)



Nouveautés contrat ABJ

Type de soutien	Montant de base
Nouveau Soutien forfaitaire (benne)	Rappel montant 2023 : 2500€ - 2700€ pour benne 30m ³ - 1350€ pour benne <30m ³
Maintien Soutien variable (benne)	Rappel montant 2023 : 20€ / t - 20€ / t
Maintien Soutien forfaitaire (caisses palettes)	Forfait annuel de 150€ à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ
Maintien Evolution Soutiens variables au recyclage pour les ABJ collectés par la Collectivité	- Bois : 65€/t - Inertes : de 5€ à 19€/t - Ferrailles : 0€/t - Porte-à-porte : 115€/t
Maintien Soutiens variables à la valorisation énergétique R1 pour les ABJ collectés par la Collectivité	- Bois : 35€/t - Mélange : 60€/t - Porte-à-porte : 80€/t
Maintien Zone réemploi	Forfait annuel de 100€ à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ
Nouveau Communication (à la mise en place de caisses palettes)	Forfait de 100€ à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ

Les caisses palettes



- ▶ Chartées Ecomaison – Dimensions : 1m x 1m x 1m30 – 600 L
- ▶ **2 à 6** caisses palettes par déchèterie à mettre prioritairement à couvert
- ▶ Livrées avec couvercle : les **couvercles restent sur place lors des rotations**
- ▶ Demandes d'enlèvements à effectuer via l'Extranet – délais d'enlèvement : **2 à 5 jours ouvrés** selon le nombre de caisses palettes
- ▶ A date, près de **3700 points** dotés de caisses palettes
- ▶ En 2025 : plus de **4800 T** collectées

N'hésitez pas à revenir vers vos interlocuteurs régionaux si vous souhaitez mettre en place des caisses palettes sur vos déchèteries

Moratoire PMCB

► **Moratoire :** Ecomaison salue la décision de la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher qui appelle à une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés pour construire une filière viable économiquement et adaptée aux réalités du terrain.

- Consultation des différents acteurs de la filière par le Ministère : avril – juillet 2025
- Ministère charge l'OCAB de faire des propositions, nouvelle phase de concertation a débuté le 25 août. Une première restitution a eu lieu fin septembre → la concertation est prolongée
- Objectif de publication des décrets modificatifs fin 2025

► **Priorités Ecomaison :**

- Stabiliser le cadre réglementaire en donnant de la visibilité sur du long terme aux entreprises
- Clarifier les règles d'assujettissement à la contribution de certains matériaux
- Optimiser le maillage des points de collecte, pour qu'il soit efficient économiquement et géographiquement suffisant
- S'accorder sur une progressivité de la montée en puissance pour une filière soutenable économiquement



Ré-agrément de l'OCAB



Le ministère de la Transition écologique et de l'Economie ont réagrémenté l'OCAB le 30 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2027

Lors des discussions, des propositions ont faites aux représentants des collectivités par les éco-organismes au sujet du rythme de contractualisation (Comité de concertation le 05/11/25)

Prise de décision : fin 2025

Cartographie des points de reprise PMCB

Lien vers le site
CERC

- Un outil interactif de cartographie des points de maillage par le réseau CERC (Observatoires régionaux de la filière Construction) :

CERC **BÂTIMENT**

Territoire : Région France Métropolitaine

Échelon : Département

Département : Tout

Sélections :

- Type de public :
 - Tout
 - Ouverts aux professionnels
 - Ouverts aux particuliers
- Flux :
 - Ensemble des points de reprise (1 à 6 flux)
 - Catégorie 1 (inertes)
 - 5 flux catégorie 2 (bois, métal, plastiques, plâtre & verre/huile...)
 - 6 flux (catégorie 1 & catégorie 2)
- Déchets dangereux :
 - Tout
 - Oui
 - Non
- Détail tous types de déchet : Tout
- Zone de réemploi :
 - Tout
 - Oui
 - Non
- Type de point :
 - Selectionner tout
 - Déchèteries professionnelles
 - Déchèteries publiques
 - Distributeurs et négoce
 - Plateformes d'inertes

Vue d'ensemble Cartographie Dans quel contexte cet outil est né ? ⓘ

Chiffres clés

5 497 points de reprise REP PMCB adhérents à l'OCA Bâtiment ouverts aux détenteurs professionnels

Détails par type de point :

Type de point	Nb de point
Déchèteries professionnelles	499
Déchèteries publiques	1 494
Distributeurs et négoce	2 198
Plateformes d'inertes	1 318
Total	5 497

Détails par type de public :

Type de public	Nb de point
Ouverts aux particuliers uniquement	0
Ouverts aux pro et particuliers	4 309
Ouverts aux pro uniquement	1 188
Total	5 497

Couverture des établissements :

Taux de couverture des établissements de Bâtiment : **92 %**

Retrouvez ici la situation de déploiement à fin 2024 ⓘ Effacer les sélections

Points de reprise adhérents à la REP PMCB

Rendre visible les zones iso-distance ⓘ

Type de fond de carte : Standard, Satellite, Occupation des sols

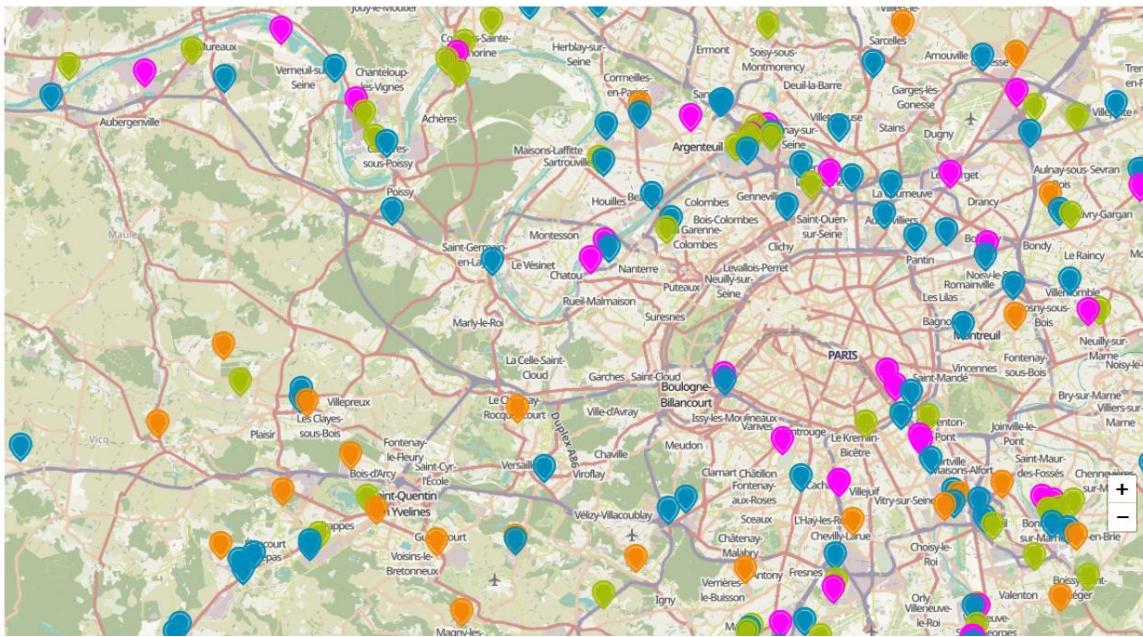
Iso-distance de 10/20 km ou 15 minutes selon la typologie de la zone d'emploi ⓘ

Rendre visible les déchèteries publiques réservées aux particuliers (913 sites) ⓘ

Faire un focus sur la carte ⓘ

Cartographie des points de reprise PMCB

- Une cartographie mise à jour régulièrement, des points de reprise, par flux, accessibles gratuitement (sous conditions) aux professionnels, sur le site de l'OCAB : <https://oca-batiment.org/>



Votre recherche

Me géolocaliser

Votre adresse ou votre code postal

X

Affinez votre recherche

Vous êtes

Particulier Professionnel

Vos déchets

Bois Métal Plastique Huisseries Béton
 Laine de verre Laine de roche
 Membranes bitumineuses Mélanges d'inertes Plâtre
 Déchets dangereux de PMCB

Rechercher

2

Consignes de tri





Benne « BOIS MULTIREP » - DEA + ABJ + JJ + PMCB

Uniquement bois massif ou en panneaux de particules

Bois PMCB



Mobilier intérieur et extérieur
en Bois



Gros Bricolage/Jardin



Gros Jouets



Option : Caisse
Palette PETITS OBJETS
ABJ / Jouets



+ Jeux et ABJ
< 80 cm

+80
cm

+80
cm



Bois – À ne pas déposer dans la benne BOIS multiREP

Bois créosoté = traité à la créosote



Liège



A mettre à disposition des usagers

Palettes



Cagettes



ecomaison

Peinture au plomb = T-Venant

Difficile à savoir, l'usager peut vous en informer lors du dépôt

Bois de coffrage,
étalements souillés

Bois alvéolaire



Filière ABJ

Osier



Bambou



Interdits

- Bois créosoté (poteaux, traverses)
- Eléments avec peinture au plomb



Indésirables *

- Palettes, bois de coffrage, étalement
- Déchets de production
- Déchets verts, paille, osier, liège, bambou
- Bois contaminés (mérule, ...), bois pourris, échauffés, bois alvéolaire (à mettre dans la benne résiduelle)
- ...

* Accepté en quantité négligeable



Bois – À ne pas déposer dans les bennes BOIS → Benne « ameublement »

Meubles avec miroir



Meubles avec de la faïence



Meubles avec du rembourrage



Meubles avec du verre



Meubles en Bambou



Meubles en osier



Meubles en rotin



ATTENTION : interdiction des éléments électriques, électroniques et thermiques



Ne pas mettre dans le(s)
contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière DEEE

- ▶ Tous les jouets électroniques, électriques et à pile ou batterie doivent être orientés dans la filière DEEE
- ▶ Risque d'incendie important si dépôt dans la(les) benne(s) Ecomaison (batterie au lithium notamment)
- ▶ Les appareils motorisés thermiques doivent être orientés vers la filière adéquate



Ne pas mettre dans le(s)
contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière ABJ
thermiques



INTERDITS Filières Ecomaison :



Articles de Sport et Loisirs (ASL)



Divers & « poubelliens »



DEEE



Textiles, Valises, Maroquineries



Emballages



Puériculture



Mise à jour des consignes de tri huisserie : amiante

Voir la version en ligne



Mise à jour des consignes de tri huisserie sur vos points de collecte

Chers partenaires collectivités,

Dans le cadre de votre contrat PMCB, vous avez mis en place la collecte des huisseries sur une ou plusieurs de vos déchèteries avec Ecomaison comme éco-organisme opérationnel.

Suite à des signalements par les centres de traitement de présence potentielle d'amiante dans ce flux, des mesures conservatoires doivent être mises en place afin de préserver les différents intervenants sur la gestion de ce flux. Une étude est en cours afin de préciser les huisseries impactées par cette thématique. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informer de l'évolution de la situation.

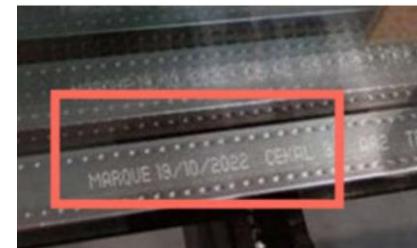
Vous trouverez ci-joint la mise à jour des consignes de tri OCAB applicable à ce flux huisseries sur vos points de collecte, et ce, dès à présent.

Comptant sur la bonne application sur vos déchèteries des consignes ci-après :

[Mise à jour consignes de tri Huisserie](#)

- ▶ Signalement de la présence potentielle d'amiante dans les huisseries
- ▶ Mesures préventives visant à sécuriser l'ensemble des acteurs de la collecte et du traitement du flux
 - ▶ Accepter les menuiseries dont l'année de fabrication est postérieure à 1997
 - ▶ Le cas échéant : s'adresser à une installation agréée pour le traitement de l'amiante

Mesures temporaires en attendant de clarifier la situation (étude en cours)

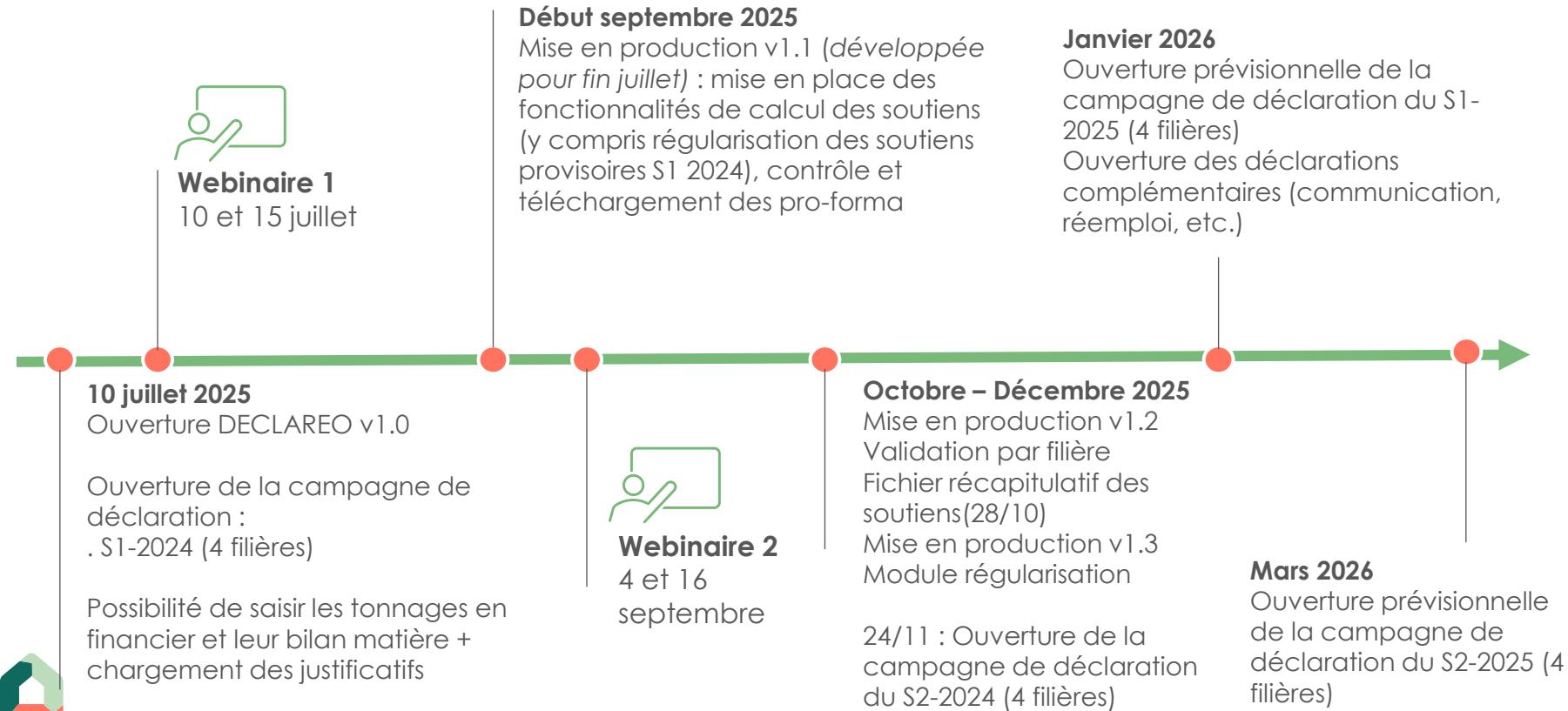


3

Déclarations

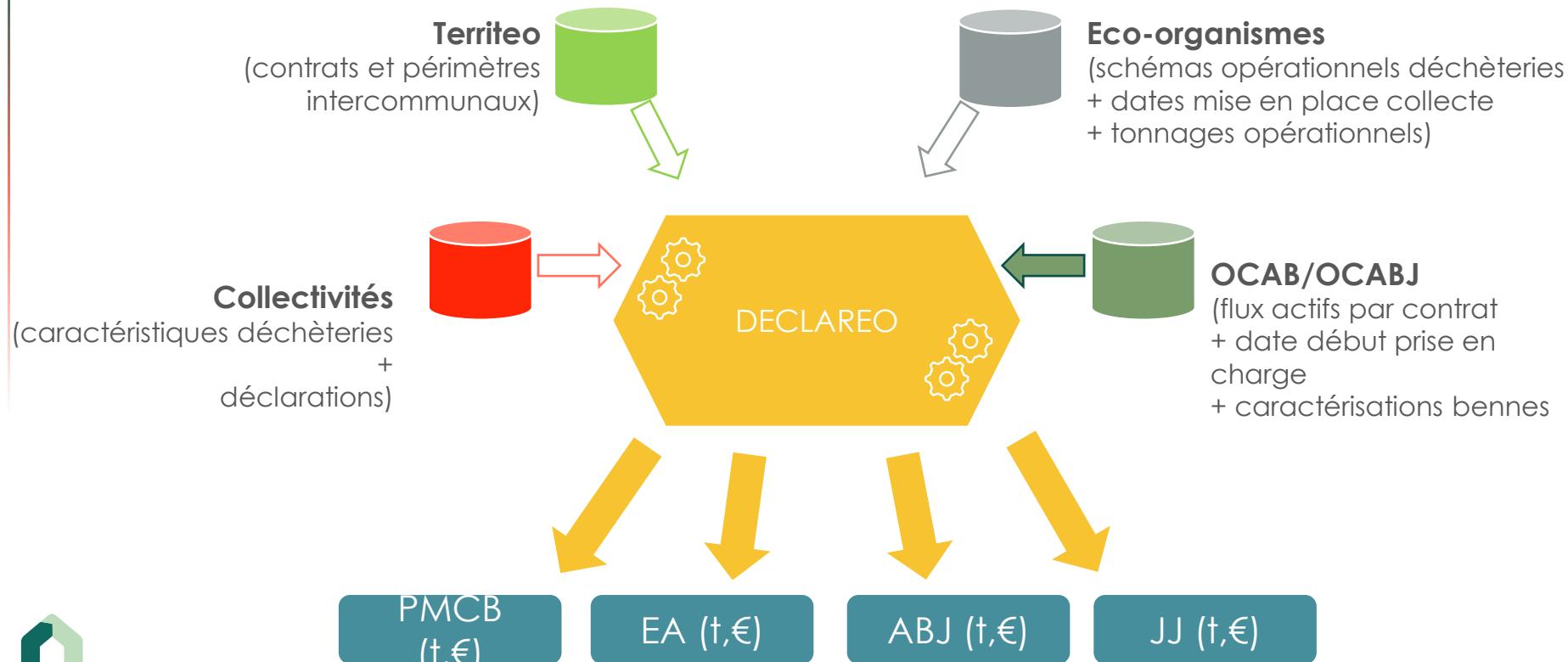


Calendrier et campagnes de déclaration

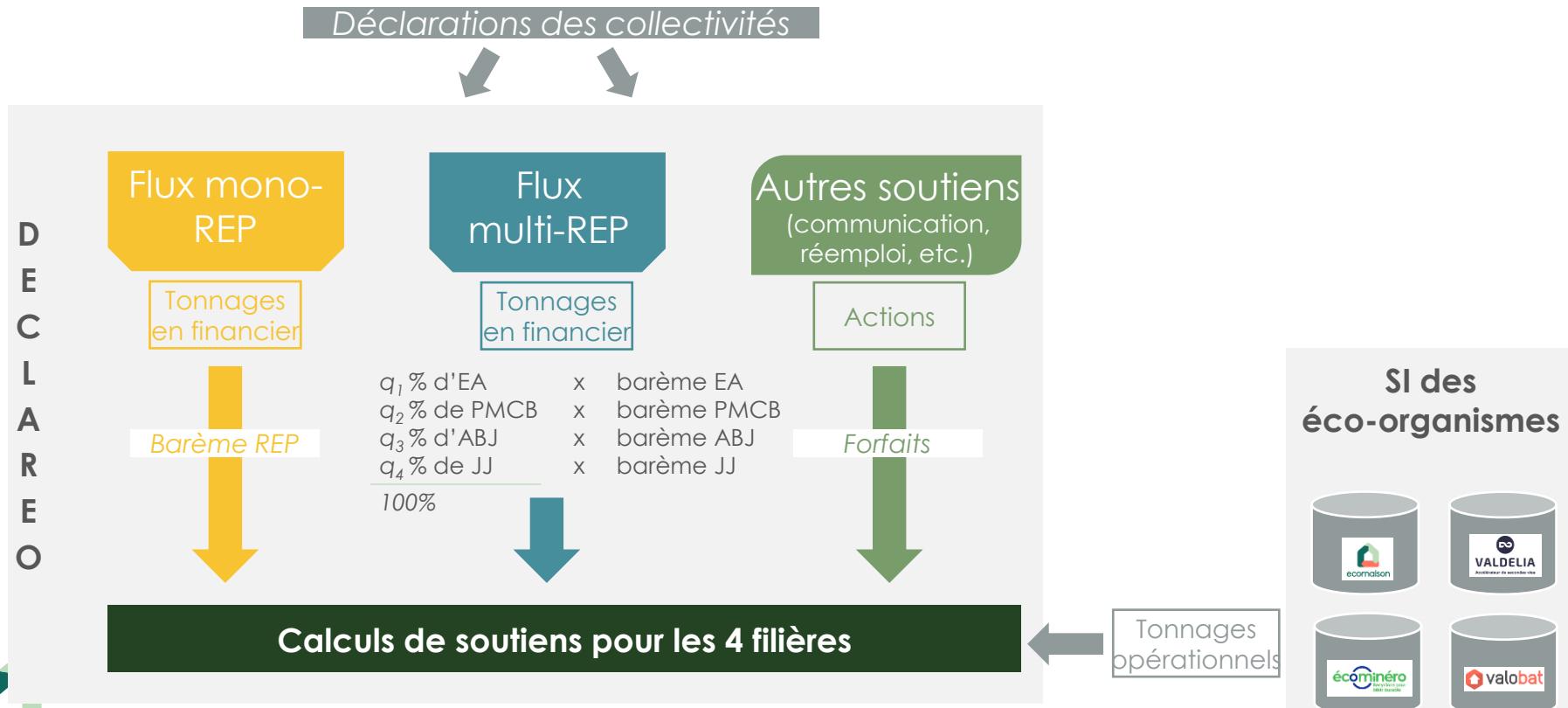


DECLAREO

La mécanique derrière l'outil



Le calcul des soutiens



Etapes des déclarations

Étapes

1. Début de la demande
Finalisé le : 20 août 2025 Finalisé
2. Vérifiez les flux présents dans vos déchetteries ainsi que les périodes à déclarer.
Finalisé le : 18 novembre 2025 Consulter
Finalisé
3. Renseignez les tonnages et leurs destinations.
Finalisé le : 18 novembre 2025 Consulter
Finalisé
4. Renseignez le bilan matière pour chaque flux.
Finalisé le : 18 novembre 2025 Consulter
Finalisé
5. Importez vos justificatifs pour finaliser votre demande.
Consulter
Finalisé
6. Vérifiez le récapitulatif de votre demande pour calculer vos soutiens sur la période. Vérifier



Le dispositif de support et d'accompagnement

Un support téléphonique



0 806 079 677
(prix d'un appel local)

9h-12h30 et 14h-17h
du lundi au vendredi
(hors jours fériés)

Une adresse-mail support



support@declareo.org

Des guides, tutoriels et une FAQ



DECLAREO

Guide d'aide à la prise en main



(disponibles à l'ouverture de DECLAREO)

Des démonstrations et échanges



Les 4 (présents) webinaires de présentation



ecomaison

Besoin d'aide ?



Appelez-nous

au **0811 69 68 70**

(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)



Ecrivez-nous à

contact@ecomaison.com

Découvrez tous les documents utiles
sur l'Extranet dans l'onglet
« Documents »

Ecomaison.com



Merci !